

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le six du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de septembre 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2022
Séance du 6 octobre 2022**

N° 32

**Objet : Redevance Spéciale pour
les usagers non ménagers du
service de collecte et traitement
des ordures ménagères
Demande d'exonération de la
Taxe d'Enlèvement des Ordures
Ménagères (TEOM)
Année 2023**

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles
JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
TRABUC Nicolas, a donné pouvoir à PROUST Brigitte

Etaient excusés :

ACCIAI Bruno	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	POURCEL Simone
CHABAL CALVI Nadia	PRIMITERRA Geneviève
CROZALS Florent	QUENETTE Pascale
FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
ISOARD Christian	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Monsieur René VILLARD, rapporteur, expose ce qui suit :

Par la délibération N° 18 du 27 juin 2018, le Conseil d'agglomération de Provence Alpes Agglomération a instauré la Redevance Spéciale pour les usagers non ménagers du service de collecte et traitement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de l'agglomération afin de répondre au principe d'équité entre les contribuables, de maîtrise des coûts de collecte et respect de la réglementation avec une date d'application au 1^{er} janvier 2019.

Lors de cette séance le Conseil d'agglomération a approuvé le règlement de la Redevance Spéciale.

Le règlement prévoit d'exonérer de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), les professionnels produisant des quantités supérieures à 1 500 litres par semaine et assurant eux-mêmes la collecte et l'élimination de leurs déchets, sur présentation des justificatifs suivants :

- Copie du contrat annuel de collecte et d'élimination à fournir avant le 31 mars de l'année, pour une exonération sur l'année en cours.
- Bilan des quantités collectées et éliminées et du nombre de collectes, établi par l'entreprise de collecte ou copie des factures émises par celle-ci, avec la nature et la quantité des déchets produits, en corrélation avec la ou les activités professionnelles, les moyens de stockage et de transport utilisés et la destination des déchets avec les justificatifs correspondants (factures, reçus, ...)

En conséquence, il est vous est demandé :

D'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) des professionnels, dont la liste est annexée, au titre de l'année 2023.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 18 OCT. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com